ÉTIQUETAGE DU CONTENANT DE TRANSPORT D'ÉCHANTILLONS VERS LE LABORATOIRE

Selon le règlement TMD, les informations suivantes doivent être visibles sur le contenant de transport :

- L'adresse du destinataire.
- L'adresse de l'expéditeur.
- Identification de ce qui se trouve dans la glacière :
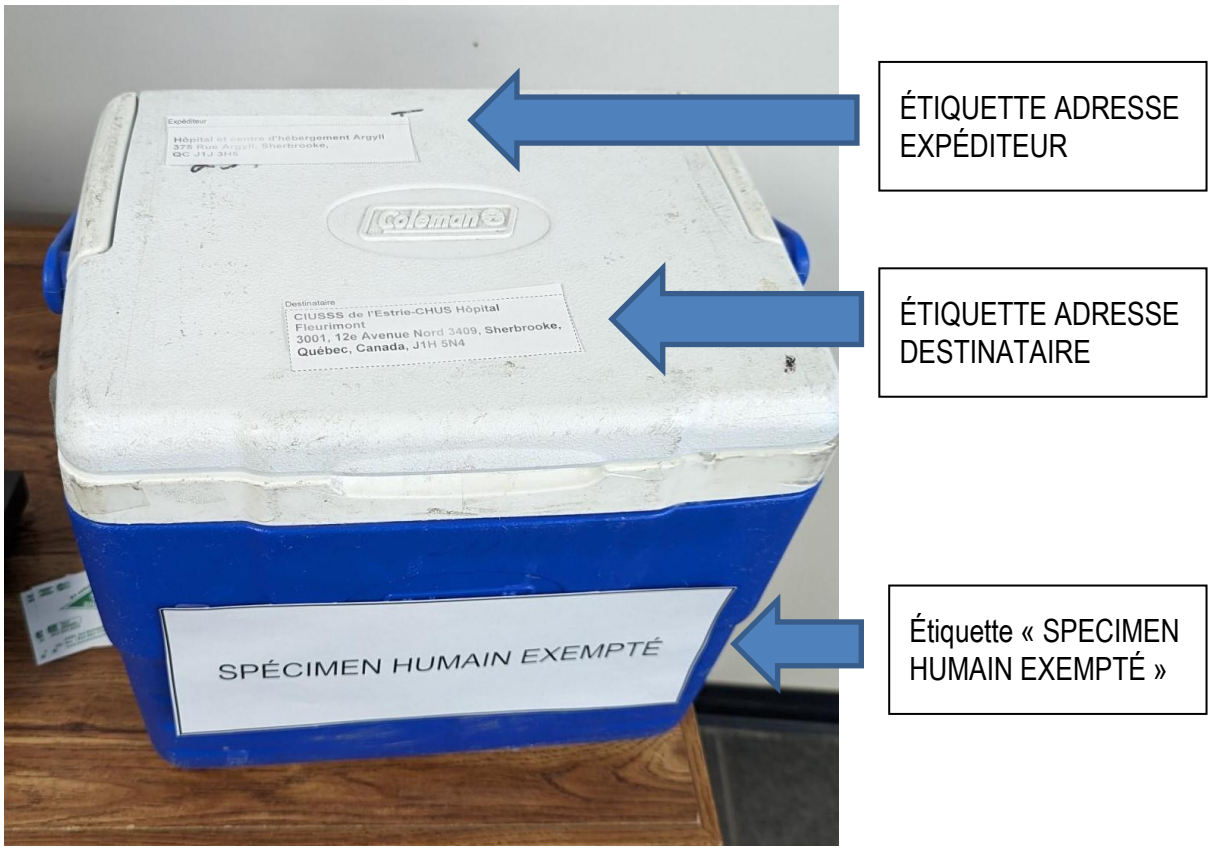
Exemple d'identification de glacière :